

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 07 AVRIL 2023

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), M. CALATAYUD

Absent : M. THEVENARD

Convocation et affichage : le 03 avril 2023.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h39 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Pascal PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des taux de fiscalité directe local 2023

20230019

Cyril BAILLET explique qu'à compter de janvier 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) est rétabli pour les communes.

Il propose alors de reconduire les taux 2022 des taxes communales sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti et de voter le taux de la THRS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes locales directes de 2022 pour l'année 2023, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 25.97%
- Taxe sur le foncier non bâti : 31,99%

ET l'assemblée décide à l'unanimité d'affecter 12% à la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

3. Vote des budgets primitifs 2023

20230020

Budget principal :

Cyril BAILLET présente en détail la proposition du budget pour l'année 2023.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 439 506,13€ en investissement et à hauteur de 892 122,74€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget pour l'année 2023.

Budget assainissement :

Cyril BAILLET présente en détail la proposition du budget pour l'année 2023.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 75 772,94€ en investissement et à hauteur de 60 665,76€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget pour l'année 2023.

4. Subventions aux associations 2023

20230021

A ce jour, nous avons reçu de nombreuses demandes de subventions qui sont soumises à l'examen du conseil. Le conseil municipal, après examen des demandes, décide d'accorder les subventions suivantes au compte 6574 :

- ADMR de villars : 100€
- CECOF (Centre de formation Ambérieu en Bugey) : 100€
- ADAPEI : 100€
- APE Collège Léon Comas : 112€
- FCPE Collège de la Dombes : 10€
- MFR Montluel : 100€
- Suite au vote du BP de la commune, il est confirmé le versement de la subvention au CCAS : 657362 : 3000€.

5. Tour de France 2023

Pascal PELLOUX-PRAYER a assisté à la réunion du 22/03/2023 organisée par la Communauté de Communes de la Dombes.

Également, Cyril BAILLET a assisté à la réunion de coordination à l'initiative du lieutenant-colonel Anthony JACQUET commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Trévoux le 25/03/2023.

Pascal PELLOUX-PRAYER et Cyril BAILLET demande à l'ensemble des élus de se prononcer sur une éventuelle action à réaliser par le conseil lors du passage du tour de France sur notre commune. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de monter un projet de type « buvette » organisé en partenariat avec le comité d'animation de Birieux. Christophe BARNONCEL propose également la création d'un groupe de travail pour organiser et encadrer cet évènement. Pascal PELLOUX-PRAYER se charge de prendre attache avec le comité d'animation de Birieux et est désigné référent de cet évènement.

6. Devanture de mairie : choix du devis

20230022

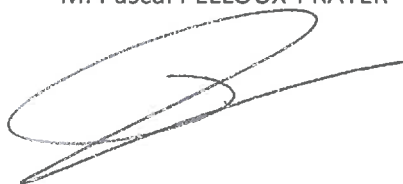
Suite aux derniers conseils, Cyril BAILLET propose au conseil de faire un choix sur le devis pour la devanture de la mairie. Il représente à l'ensemble du conseil les devis de Monsieur DUPRE ainsi que le devis de la société SIGNARAMA. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de valider le devis de M. DUPRE qui propose une arche métallique ressemblant à celle actuelle sur laquelle sera apposé des lettres en reliefs pour un montant de 2340€TTC.

7. Questions diverses

- Devis reçu pour les travaux de la locataire Mme LOMBARD.
- Auberge : rédaction en cours du bail par le notaire.
- Aide de jeux : en attendant la validation du devis pour le changement des jeux, le conseil propose de démonter l'aire de jeux existante.

Tous les points étant traités, le maire lève la séance à 22h51.

Le Secrétaire de Séance
M. Pascal PELLOUX-PRAYER



Le Maire
M. Cyril BAILLET

